	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 1 / 8
		Edition révisée n° : 2
		Date : 21 / 9 / 2011
		Remplace la fiche : 24 / 9 / 2010
STABILISATEUR DE CARBURANT X OIL MOTOCULTURE		8102333



Xn : Nocif

SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du produit : Préparation liquide.
 Nom commercial : STABILISATEUR DE CARBURANT X OIL MOTOCULTURE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Voir fiche technique pour des informations détaillées.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/Fabricant : SADAPS BARD AHL Additives & Lubricants
 ZI TOURNAI OUEST 2
 RUE DU MONT DES CARLIERS, 3
 7522 TOURNAI Belgique-Belgie
 TEL : +32 (0).69.59.03.60
 FAX : +32 (0).69.59.03.61
 MAIL : bardahl@bardahlfrance.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+32 (0)70.245.245

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

: Xn; R65
 R66

Texte des Phrases R : : SECTION 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45

• Symbole(s)



: Xn : Nocif

• Phrase(s) R

: R65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
 R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

SADAPS BARD AHL Additives & Lubricants

ZI TOURNAI OUEST 2 RUE DU MONT DES CARLIERS, 3 7522 TOURNAI Belgique-Belgie
 TEL : +32 (0).69.59.03.60
 FAX : +32 (0).69.59.03.61
 MAIL : bardahl@bardahlfrance.com

En cas d'urgence : +32 (0)70.245.245



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 2 / 8

Edition révisée n° : 2

Date : 21 / 9 / 2011

Remplace la fiche : 24 / 9 / 2010

STABILISATEUR DE CARBURANT X OIL MOTOCULTURE

8102333

SECTION 2 Identification des dangers (suite)

- **Phrase(s) S** : S2 : Conserver hors de la portée des enfants.
S23 : Ne pas respirer les gaz, fumées, vapeurs, aérosols.
S24 : Eviter le contact avec la peau.
S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- **Contient** : naphta lourd hydrotraité , Aminoethylamide hydroxyéthylée , alkarylamine.
Peut déclencher une réaction allergique. 30 % et plus hydrocarbures aliphatiques moins de 5 % hydrocarbures aromatiques

2.3. Autres dangers

Aucun(es) dans des conditions normales.

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Numéro annexe	REACH	Classification
Naphta lourd (hydrotraité à point d'ébullition bas) (benzène < 0,1%)	> 50 %	64742-48-9	265-150-3	649-327-00-6	01-2119457273-39-XXXX	Xn; R65 R66 ----- Asp. Tox 1 (H304) STOT RE (EUH066)
Potassium carboxylate	< 10 %	-----	CONFIDENTIAL	-----	-----	Xi; R36/38 R52 ----- Eye irrit 2 (H319) Skin Irrit. 2+ (H315)
Ethylhexylique (2-) Alcool	< 10 %	104-76-7	203-234-3	-----	01-2119487289-20-XXXX	Xi; R36/38 ----- Eye irrit 2 (H319) Skin Irrit. 2 (H315)
Combinaison d'hydrocarbures aromatiques et oléfiniques (C9 à C22)	< 5 %	8008-20-6	232-366-4	649-404-00-4	-----	R10 Xn; R65 Xi; R38 ----- Asp. Tox 1 (H304)
Kérosène : distillats légers, hydrotraités	< 2,5 %	64742-47-8	265-149-8	649-422-00-2	-----	R10 Xn; R65 R66 N; R51-53 ----- Asp. Tox 1 (H304)
Aminoethylamide hydroxyéthylée	< 1 %	-	POLYMERE	-	-----	C; R34 R43 R52 ----- Skin Corr. 1A+ (H314) Eye Dam 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317)
Kérosène : solvant naphta aromatique lourd	< 0,25 %	64742-94-5	265-198-5	649-424-00-3	-----	Xn; R65 Xi; R36/38 N; R51-53 ----- Asp. Tox 1 (H304) Aquatic Chronic 2 (H411) Eye irrit 2 (H319) Flam. Liq. 3 (H226)
Alkaryl amine	< 0,25 %	-----	202-374-2	-----	-----	R10 Xn; R22 Xi; R36/38 R43 ----- Flam. Liq. 3 (H226) Acute Tox. 4 (H302) Eye irrit 2 (H319) Skin Sens. 1 (H317)

SECTION 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

SADAPS BARD AHL Additives & Lubricants

ZI TOURNAI OUEST 2 RUE DU MONT DES CARLIERS, 3 7522 TOURNAI Belgique-Belgie

TEL : +32 (0).69.59.03.60

FAX : +32 (0).69.59.03.61

MAIL : bardahl@bardahlfrance.com

En cas d'urgence : +32 (0)70.245.245



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 3 / 8

Edition révisée n° : 2

Date : 21 / 9 / 2011

Remplace la fiche : 24 / 9 / 2010

STABILISATEUR DE CARBURANT X OIL MOTOCULTURE

8102333

SECTION 4. Premiers secours (suite)

Premiers secours

- Inhalation : Faire respirer de l'air frais.
- Contact avec la peau : En cas de contact, même mineur, ôter immédiatement les vêtements contaminés et laver abondamment la peau à l'eau savonneuse.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau.
- Ingestion : NE PAS FAIRE VOMIR. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Inhalation : L'inhalation de vapeurs peut irriter les voies respiratoires.
- Contact avec la peau : N'est pas supposé irritant.
Un contact prolongé ou répété peut provoquer un dessèchement ou gerçure de la peau.
- Contact avec les yeux : N'est pas supposé irritant pour les yeux.
- Ingestion : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Agents d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone.
Poudre. Pulvérisation d'eau. Sable.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion incomplète libère du monoxyde de carbone dangereux, du dioxyde de carbone et autres gaz toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome, des bottes de caoutchouc et des gants de caoutchouc épais.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Tenir le public éloigné de la zone dangereuse. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

6.2. Précautions pour l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

- sur le sol : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 4 / 8

Edition révisée n° : 2

Date : 21 / 9 / 2011

Remplace la fiche : 24 / 9 / 2010

STABILISATEUR DE CARBURANT X OIL MOTOCULTURE

8102333

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle (suite)

- sur l'eau : Remédier aux épandages importants à l'aide d'une pompe ou d'un aspirateur.

6.4. Référence à d'autres sections

Aucune donnée disponible.

SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Général : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Manipulation : Ne pas fumer. Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols. Porter un vêtement de protection approprié.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans les conteneurs d'origine.

Durée de stockage : 3 ans.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle : Naphta lourd (hydrotraité à point d'ébullition bas) (benzène < 0,1%) : VME [ppm] : (RCP) (184 producteur.)
Naphta lourd (hydrotraité à point d'ébullition bas) (benzène < 0,1%) : VME [mg/m3] : (RCP) (1200 producteur.)

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection individuelle

- **Protection des yeux** : Une protection oculaire ne s'impose que s'il y a un risque d'éclaboussures ou de projections de liquide.
- **Protection de la peau** : Porter un vêtement de protection approprié.
- **Protection des mains** : En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants.
- **Protection respiratoire** : En cas de risque de production excessive de vapeurs, porter un masque adéquat.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Etat physique à 20 °C** : Liquide.
- Couleur** : Rouge.
- Odeur** : Hydrocarbure.
- **Seuil olfactif** : Aucune donnée disponible.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 5 / 8

Edition révisée n° : 2

Date : 21 / 9 / 2011

Remplace la fiche : 24 / 9 / 2010

STABILISATEUR DE CARBURANT X OIL MOTOCULTURE

8102333

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques (suite)

- pH : Non applicable.
- Point de fusion / Point de congélation : Aucune donnée disponible.
- Point d'ébullition initial - intervalle d'ébullition [°C] : Aucune donnée disponible.
Aucune donnée disponible.
- Point d'éclair [°C] : 62
- Taux d'évaporation : Aucune donnée disponible.
- Inflammabilité : Aucune donnée disponible.
- Limites d'explosivité (inférieures - supérieures) : Aucune donnée disponible.
Aucune donnée disponible.
- Pression de vapeur : Aucune donnée disponible.
- Densité de vapeur : Aucune donnée disponible.
- Densité relative : 0,79 - 0,81
- Solubilité : Produit insoluble dans l'eau.
- Coefficient de partage : n-octanol / eau : Aucune donnée disponible.
- Température d'auto-inflammabilité : > 200
- Température de décomposition : Aucune donnée disponible.
- Viscosité : < 7 cSt
- Propriétés explosives : Aucune donnée disponible.
- Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible.

9.2. Autres informations

Autres données : Aucune donnée disponible.

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable.

10.2. Stabilité chimique

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter


Conditions à éviter : Flamme nue. Etincelles. Chaleur.

10.5. Matières à éviter

Matières à éviter : Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Hydrocarbure. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 6 / 8
		Edition révisée n° : 2
		Date : 21 / 9 / 2011
		Remplace la fiche : 24 / 9 / 2010
STABILISATEUR DE CARBURANT X OIL MOTOCULTURE		8102333

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

SECTION 2

Voir le Récapitulatif des Risques

SECTION 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune donnée disponible.

12.2. Persistance - dégradabilité

Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bio-accumulation

Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune donnée disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

SECTION 14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Non réglementé.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé.


14.4. Groupe d'emballage

Non réglementé.

14.5. Danger pour l'environnement

En cas de fuite et/ou d'épandage : Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 7 / 8
		Edition révisée n° : 2
		Date : 21 / 9 / 2011
		Remplace la fiche : 24 / 9 / 2010
STABILISATEUR DE CARBURANT X OIL MOTOCULTURE		8102333

SECTION 14. Informations relatives au transport (suite)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée disponible.

SECTION 15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement


S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible.

SECTION 16. Autres informations

Texte des Phrases H :	<ul style="list-style-type: none"> : EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. H226 - Liquide et vapeurs inflammables. H302 - Nocif en cas d'ingestion. H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H315 - Provoque une irritation cutanée. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H318 - Provoque des lésions oculaires graves. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Texte des Phrases R :	<ul style="list-style-type: none"> : R10 : Inflammable. R22 : Nocif en cas d'ingestion. R34 : Provoque des brûlures. R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau. R38 : Irritant pour la peau. R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R52 : Nocif pour les organismes aquatiques. R65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Utilisations recommandées & restrictions	: Voir fiche technique pour des informations détaillées.
Texte des Phrases R du § 3	<ul style="list-style-type: none"> : R10 : Inflammable. R22 : Nocif en cas d'ingestion. R34 : Provoque des brûlures. R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau. R38 : Irritant pour la peau. R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R52 : Nocif pour les organismes aquatiques. R65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 8 / 8
		Edition révisée n° : 2
		Date : 21 / 9 / 2011
		Remplace la fiche : 24 / 9 / 2010
STABILISATEUR DE CARBURANT X OIL MOTOCULTURE		8102333

SECTION 16. Autres informations (suite)

- * **Autres données** : Etiquette : 736 116 R2
Révision - Voir : *
Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.
- Date d'impression** : 21 / 9 / 2011

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document